

**DÉLIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur FORTIN à Madame PARIS  
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE  
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR  
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN  
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Monsieur RIBIERE  
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.19

**SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE**

(Rapporteur : Liliane FALCON)  
Nomenclature : 8.5 Politique de la ville, habitat

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20251219-DEL\_2025\_07\_19-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025



Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF, la Communauté de Communes et les communes du territoire. La CTG permet de renforcer la coopération entre les communes autour de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

La Convention 2021-2025 arrive à son terme. De nombreuses actions ont été engagées durant ces cinq années, notamment dans le renforcement des liens entre les Communes et avec la CAF.

Afin de rédiger la convention 2026-2030, un diagnostic social de territoire a été réalisé au premier semestre 2025. Il a permis de définir les nouveaux axes dans les domaines de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité et de l'animation de la vie sociale :

1. Renforcer l'accès à une offre de garde pour les jeunes enfants, notamment à destination des publics fragiles ;
2. Soutenir une offre ludo-éducative qui puisse compléter les programmes de l'Education Nationale ;
3. Etendre la scolarité inclusive, y compris au sein des temps non-scolaires ;
4. Accompagner les parents dans leurs rôles éducatifs, notamment ceux fragilisés par des parcours de vie (handicap, séparation, migration, ...)
5. Lutter contre l'isolement social des ménages et des adolescents, à travers une coordination des acteurs de la vie sociale.

Les axes prioritaires et le schéma pluriannuel sont détaillés dans la convention CTG 2026-2030 et présentés en annexe

La Commission Municipale **Action Éducative et Vie Scolaire**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** les axes prioritaires développés sur la nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document référent à la Convention Territoriale Globale 2026-2030.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 DEC. 2025

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance

